

A FOND LA FORME...



Le CHSCT a été convié, ce jour, à une réunion extraordinaire concernant la présentation pour la mise en place d'activités d'échauffements, en début de poste, sur la ligne short.

La CGT a posé les questions suivantes :

Qui est à l'initiative de ce projet d'échauffements ?

Réponse : « La Responsable de l'Unité Opérative du Montage. »

Quelles sont les motivations, de la Direction, pour la mise en place de ces activités d'échauffements ?

Réponse : « L'objectif est de réduire les TMS (Tendinites, blessures, etc...) et d'améliorer le confort et le bien-être des salariés. Ces séances permettront une préparation physique et psychologique. **Les échauffements seront OBLIGATOIRES.** Les salariés qui ont des problèmes de santé et/ou des inaptitudes devront se faire connaître auprès du service médical. »

CGT : Et si un salarié refuse de participer à vos échauffements... !!!

Réponse : « Il encoure une sanction disciplinaire même si le but n'est pas d'en arriver là. »

CGT : Dans une démocratie, il existe le droit d'expression. Par conséquent, la CGT s'oppose à vos échauffements obligatoires ressemblant, quand à eux, à une dictature.

Pourquoi avoir sélectionné la ligne short ?

Réponse : « C'est la ligne la plus "accidentogène". »

Quelle sera la durée des échauffements ?

Réponse : « 5 minutes en début de poste pour effectuer 3 exercices afin d'échauffer les muscles les plus sollicités. La séance se fera à proximité de la pointeuse de la ligne short. »

Cette activité est-elle prévue sur une période limitée ou illimitée ?

Réponse : « Le but est de s'inscrire dans la durée donc pour une période illimitée. »

Est-il prévu d'étendre cette « activité » sur d'autres lignes ?

Réponse : « A terme, cela pourra être étendu à tous les secteurs. »

Qui prendra en charge les séances d'échauffement ?

Réponse : « 2 opérateurs sur 3 ont été sollicités et ont été volontaires pour être préparateur sportif. Ils auront une formation de 2,5 jours sur la théorie et la pratique. Cette formation sera encadrée par le service médical. »

Pour la CGT, la Direction est capable de tout en octroyant 5 minutes d'échauffement et en parallèle n'accorde toujours pas, un temps de douche de 15 minutes au minimum.

Pour notre organisation syndicale, la prévention doit passer par l'aménagement des postes de travail en améliorant l'ergonomie et l'utilisation des moyens qui sont mis à disposition. La Direction qui avait, pourtant, nommé des ergonomes pour étudier les postes de travail se contente aujourd'hui de résoudre les TMS par des séances d'échauffement.

La CGT a demandé si un avis/consultation sera soumis au CHSCT...non, simplement cette présentation.

Le syndicat CGT a contesté que ces échauffements soient obligatoires et en guise de confort et de bien-être, nous avons suggéré de mettre en place des séances de relaxation.

La Direction veut-elle que les salariés deviennent de grands sportifs pour prétendre à la médaille d'or au prochain Jeux Olympiques WCM...en sachant que bon nombre de salariés courent de leur vestiaire (en tenue de travail) pour aller pointer afin de rejoindre leur poste.

Le seul point humoristique dans cette histoire, les salariés ont déjà une partie de l'équipement...le short...pour avoir la ligne.

La CGT



mardi 17 février 2015